

serviraient après un certain degré d'adaptation à la vie canadienne; et les troisièmes, de caractère avancé, serviraient aux gens plus cultivés venant des Etats-Unis ou du Royaume-Uni, et qui constituent plus de la moitié des immigrants. On a rédigé aux Etats-Unis de merveilleux petits manuels sur l'anglais de base; nous pourrions les refondre en nous servant de renvois et d'exemples de caractère canadien.

Les honorables sénateurs doivent savoir que le Conseil de la citoyenneté canadienne est toujours disposé à servir de trait d'union entre les ministères de l'Etat et les nombreux organismes sociaux du Canada. On compte parmi ceux-ci le Conseil canadien du bien-être, l'Association canadienne d'éducation, l'Association canadienne d'éducation des adultes et le Conseil récréatif canadien. Un tel rapprochement favorisera la coordination des cours d'instruction en matière de civisme mis en œuvre par les ministères provinciaux et des moyens d'enseignement adoptés par les associations privées de bien-être. Le Conseil de la citoyenneté canadienne collabore avec les institutions nationales sans pour cela assumer les fonctions du Gouvernement soit dans le domaine fédéral, soit dans le domaine provincial.

Le rapport formule le vœu qu'un petit groupe de gens parlant la même langue que les nouveaux arrivés, leur rendent visite pour étudier leurs problèmes et les mettre en contact avec les divers organismes aptes à les aider. L'honorable sénateur de Churchill (l'honorable M. Crerar) craignait que nous nommions un organisme comprenant plusieurs...

L'honorable M. HAIG. Inspecteurs.

L'honorable Mme WILSON: ...hauts fonctionnaires, mais nous lui avons donné l'assurance que notre intention était tout autre et que les nominations ne se feraient qu'à titre provisoire. J'estime qu'un personnel de ce genre est absolument nécessaire car, ainsi que l'a signalé l'honorable sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner), si nous n'entreprenons pas un tel travail d'autres, malheureusement, s'en chargeront.

L'honorable WISHART McL. ROBERTSON: Je n'ai pas l'intention de retarder les travaux du Sénat par une étude circonstanciée du rapport. Je voudrais toutefois, en mon nom et en celui de mes collègues exprimer toute notre admiration pour l'apport que le comité, grâce aux enquêtes qu'il a menées d'une année à l'autre sur l'immigration, a fourni aux travaux du Sénat et aux vastes connaissances dont disposent en général les Canadiens. On se souviendra que le travail a été inauguré sous la présidence de l'honorable sénateur de Parkdale (l'honorable M. Murdock) et que notre honorable collègue de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) s'y est vivement intéressé. Le comité a rendu de grands services à l'Etat et je crois que ses délibérations et ses rapports exercent une grande influence. Je sais qu'un bon nombre de personnes, intéressées à ce problème, se sont procurées le compte rendu des délibérations du comité pour l'étudier. La volonté de ne pas se lasser de faire le bien et de continuer ces bonnes œuvres d'année en année, comme le nombre de séances qu'a tenues le comité, attestent d'une activité très considérable.

Depuis quelque temps, la présidence du comité incombait à l'honorable sénatrice de Rockcliffe (l'honorable Mme Wilson) qui, toute sa vie durant, s'est intéressée à de tels problèmes. Sous l'impulsion de l'honorable sénatrice, nous continuons, comme aux premiers stades des travaux d'éveiller et d'instruire l'opinion publique. Voilà un exemple exceptionnel de témoignages émanant de personnes autorisées, colligés et communiqués au public pour le plus grand bien de tous les intéressés. C'est pourquoi, j'ai tenu à exprimer mon admiration et, je crois, celle du Sénat tout entier, à l'égard du travail commencé il y a quelques années, qu'a perpétué avec tant d'efficacité l'honorable sénatrice de Rockcliffe.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.